

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'EVRIQUET
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 septembre 2026 à 19 heures, le conseil municipal de la commune d'Evriguet régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme COUTANT Sophie, Maire.

**Nombre de membres
du Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10**

Etaient présents : Mme COUTANT Sophie, Mme COINTET Vanessa, M. PICARD Dominique, Mme EON Christine, M. FLAGEUL Olivier, Mme CESMAT Laurence, M. ADAM Michel, Mme LACOMBE Delphine, M. DENOUAL Mickaël, Mme GUIL Aurélie.

Étaient absents : M. GUILLEMOT Jean-Claude pouvoir à Mme COUTANT Sophie

Date de convocation :
23 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mme COINTET Vanessa

3/ CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES (communes d'Evriguet, Ménéac, Guilliers, La Trinité-Porhoët, Mohon, Saint Malo des 3 Fontaines et Brignac)

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de groupement de commande arrive à échéance et qu'il y lieu de la renouveler pour les prestations de services suivantes :

- L'entretien des accotements routiers, voies communales, chemins d'exploitation et chemins ruraux.
- Le balayage mécanisé sur les voies communales en centre bourg.
- Le point à temps automatique.

Cette convention prend effet à la date de signature.

La commune de Ménéac est désignée comme coordinateur du groupement de commandes.

Le groupement n'est exclusif. Ses membres conservent en effet la faculté de réaliser leurs achats sans recourir aux services dudit groupement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour copie conforme.
Fait et délibéré à Evriguet
Le 30 septembre 2026
Le Maire

